

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-204 du 27 AOUT 1990

Portant mise à disposition du
Haut Conseil de la République de
Monsieur Expédit VIHO.

LE PREMIER MINISTRE,
LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;
- VU L'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU Le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU Le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990, chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre et du Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- VU La Lettre N° 170/HCR/Pt/Q du 14 Août 1990

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Expédit VIHO, Administrateur Civil est mis à la disposition du Haut Conseil de la République pour emploi, cumulativement avec ses fonctions d'Inspecteur d'Etat.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet, pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 27 AOUT 1990

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
absent, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale chargé de l'intérim,



Jean Florentin FELIHO